



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 15 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
26/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : Didier SACKSTEDER, Damien FEGELE, Candy KUPCZAK, Edith PETEY, Thibaud PETEY, Valérie PREVOT, Alexia RAIGNAULT, Geneviève ROLLIN, Pierre-Alain SOYER et Hervé WIAND

Excusé(e)(s): Fabrice GAIFFE ayant donné procuration à Pierre-Alain SOYER

Absent(e)(s) excusé(e)(s):

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3** FINANCES – Affectation du résultat 2025
- Point n° 4** ELUS INFORMATION – Montant des indemnités des élus
- Point n° 5** FINANCES – Fongibilité des crédits
- Point n° 6** FINANCES – Vote des taux 2026
- Point n° 7** FINANCES – Vote du Budget Primitif 2026
- Point n° 8** COFOR – Désignation des représentants de la commune pour la COFOR
- Point n° 9** FINANCES – Don des cartes avantages jeunes

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00
Hervé WIAND est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

FINANCES Affectation du résultat 2025

Le conseil municipal constate les résultats du compte financier de l'exercice 2025. Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		45 358.25 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		190 540.39 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		235 898.64 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<hr/>		
D Solde d'exécution d'investissement		5 926.35 €
<hr/>		
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		20 122.90 €
<hr/>		
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	235 898.64 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		235 898.64 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour)

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats 2025 de la façon suivante :
 - Affectation en dépenses d'investissement sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'Exécution d'Investissement Reporté » la somme de : 5 926.35 €
 - Affectation en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 235 898.64 €

ELUS - INFORMATION

Montant des indemnités des élus

L'article 93 de la loi « Engagement et Proximité » prévoit que les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat.

Aussi, Monsieur le Maire présente un état en euros et en brut, par élu et par mandat ou fonction pour l'année 2025

Le conseil municipal prend acte de ce point

FINANCES

Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections en dehors du chapitre relatif aux dépenses du personnel (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa proche séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (11 voix pour)

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2026.

FINANCES

Vote des taux 2026

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux pour l'année 2026 en raison des investissements à venir notamment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec une abstention et 10 voix pour

- **DE VALIDER** pour l'année 2026, les taux d'imposition pour la Taxe sur le Foncier Bâti et pour la Taxe sur le Foncier non Bâti comme indiqué précédemment, soit :
 - Taxe sur le Foncier Bâti : 27.62 %
 - Taxe sur le Foncier non Bâti : 24.01 %
 - Taxe Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8.03 %

FINANCES

Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire a présenté et lu le Budget Primitif 2026.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II	
		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	611 719,56	585 670,31
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	27 040,00	47 162,90
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 926,35
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	638 759,56	638 759,56
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	429 332,14	193 433,50
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 235 898,64
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	429 332,14	429 332,14
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 068 091,70	1 068 091,70

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (11 voix pour)

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2026 tel que présenté

COFOR

Désignation des représentants de la commune pour la COFOR

Monsieur le Maire indique que la commune est adhérente à la COFOR. Dans ce cadre-là, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (11 voix pour)

- **DE DESIGNER** au sein du conseil municipal de Buc
Didier SACKSTEDER délégué titulaire et Edith PETEY déléguée suppléante

FINANCES

Don des cartes avantages jeunes

Monsieur le Maire propose de reconduire l'opération « don des cartes avantages jeunes » et rappelle qu'il convient d signer une convention avec Infos Jeunes Belfort.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (11 voix pour)

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat pour le don des cartes avantages jeunes

QUESTIONS DIVERSES

Commission d'Appel d'Offres	Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réunion de la CAO le mercredi 22/04 à 17h en mairie. Les convocations sont distribuées aux membres titulaires et suppléants. Le marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne Cure sera à l'ordre du jour.
Commission communication	Monsieur le Maire propose que la commission communication se réunisse prochainement pour évoquer la suite du magazine communal (BIM) et des comptes externes (Facebook, Intramuros, site internet). Une commission est fixée le 13/05 à 17h00 en mairie.
Commission action sociale	Valérie PREVOT distribue un calendrier contenant tous les anniversaires des anciens de plus de 80 ans sur toute la commune. Une commission action sociale devra se réunir pour s'organiser

La séance est levée à 21h15

SACKSTEDER Didier Maire	Le secrétaire de séance
----------------------------	-------------------------